

# HCCH

Statut - Conventions - Protocoles - Principes  
Statute - Conventions - Protocols - Principles

9<sup>e</sup> Édition  
9<sup>th</sup> Edition

Édité par le Bureau Permanent  
Edited by the Permanent Bureau

## AVANT-PROPOS

Les experts qui collaborent avec la HCCH l'affectionnent et l'utilisent régulièrement : le dénommé « Recueil » d'instruments adoptés par la HCCH. Leurs exemplaires du Recueil sont souvent des copies « vivantes » : annotations, surlignages, renvois, taches de café, tous racontent des histoires personnelles qui témoignent d'un travail acharné et parfois de longue haleine passé à étudier les instruments de la HCCH. Les experts font de chaque exemplaire du Recueil une pièce unique et certains d'entre eux considèrent que le leur est irremplaçable ; ils le conservent pendant plusieurs années. Le Recueil est devenu une véritable chronique du travail de la HCCH.

Le moment est néanmoins venu d'adjoindre un nouveau chapitre à cette chronique : j'ai donc l'honneur de vous présenter la 9<sup>e</sup> édition du *Recueil d'instruments de la HCCH*.

À l'image de ses huit précédentes éditions, cette nouvelle parution réunit une sélection d'instruments conclus sous l'égide de la HCCH. Toutefois, celle-ci comprend également deux nouveaux instruments qui ont été adoptés depuis la publication de la dernière édition : les *Principes de 2015 sur le choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux* – premier instrument normatif non contraignant élaboré et approuvé par l'Organisation – et la *Convention du 2 juillet 2019 sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale*. Ces nouveaux instruments témoignent de l'efficacité des travaux législatifs de la HCCH. Ils sont également la preuve que la HCCH continue d'être la principale organisation mondiale œuvrant en faveur de l'unification progressive du droit international privé et de la promotion de l'entraide judiciaire transfrontière.

L'ajout de ces deux instruments n'est cependant pas la seule différence à épingle entre cette nouvelle édition et ses précédentes itérations. À la suite d'une analyse rétrospective, une réflexion a été initiée sur la manière dont le Recueil pourrait se révéler encore plus bénéfique pour ses utilisateurs.

Ainsi, cette 9<sup>e</sup> édition propose plusieurs améliorations : le Recueil a été allégé pour ne comprendre que les instruments les plus efficaces et les plus utilisés ou qui contribuent de manière significative au développement du droit international privé. Plusieurs modifications d'ordre rédactionnel ont été apportées et une harmonisation de la présentation des textes des instruments a été opérée. Ces deux mesures devraient faciliter considérablement la lisibilité du Recueil.

Et, pour la première fois, une Grille de lecture du Recueil est proposée aux lecteurs. Cette Grille de lecture permet de comprendre la décision qui a soutenu la sélection opérée parmi l'ensemble des instruments – puisque certains d'entre eux seulement sont reproduits dans ce Recueil, elle confère une explication de l'authenticité des versions anglaise et française des instruments et elle donne des précisions quant à la manière dont les dates des instruments ont été déterminées. Par ailleurs, la Grille de lecture renferme la liste de toutes les Sessions diplomatiques de la HCCH, ainsi qu'une brève référence aux Conventions / instruments adoptés lors de chacune de ces Sessions.

Les huit précédentes itérations du Recueil d'instruments se sont révélées être d'une grande valeur, indispensables au travail de la HCCH. Je suis convaincu que cette 9<sup>e</sup> édition s'inscrira dans cette veine, tout comme je suis persuadé que les améliorations apportées recevront bon accueil. Dotés de cette nouvelle édition, les experts pourront continuer à faire la chronique du travail de la HCCH – et même recommencer à personnaliser leur exemplaire du Recueil.

Le Secrétaire général de la HCCH  
Christophe Bernasconi

## GRILLE DE LECTURE DU RECUEIL

### *Sélection des instruments*

Cette 9<sup>e</sup> édition réunit une sélection d'instruments de la HCCH, dont le document fondateur de l'Organisation, le Statut de la HCCH.

Les « anciennes » Conventions de la HCCH, à savoir les sept premières Conventions adoptées entre 1893 et 1904, ne sont pas reproduites dans cette édition. Bien que ces instruments revêtent une valeur historique certaine, il appert néanmoins qu'ils ont perdu leur valeur pratique à mesure qu'ils ont été remplacés par des instruments plus modernes. Par ailleurs, il a également été décidé de ne pas reproduire plusieurs Conventions « modernes » de la HCCH, adoptées depuis les années 1950, soit parce qu'elles ont été remplacées par d'autres instruments, soit simplement parce qu'elles sont utilisées moins fréquemment.

Les instruments qui ne figurent pas dans le présent volume sont mentionnés dans la table des matières et peuvent être consultés sur le site web de la HCCH, à l'adresse < [www.hcch.net](http://www.hcch.net) >.

### *Authenticité des textes reproduits des instruments*

Les textes reproduits des instruments sont les versions authentiques telles que déposées auprès du ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, dépositaire des instruments de la HCCH.

### *Titres courts des instruments de la HCCH*

Les titres courts des instruments de la HCCH se composent comme suit : [Convention / Protocole / Principes] HCCH de [année de l'instrument] sur [sujet de l'instrument].

Ainsi, par exemple, le titre court de la *Convention du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* est : Convention HCCH de 1980 sur l'enlèvement d'enfants.

### *Ordre et date des instruments de la HCCH*

Le Recueil énumère les instruments de la HCCH par ordre chronologique, en fonction de l'année de l'instrument. Jusqu'à la Dix-neuvième session (2001-2002) et l'adoption de la Convention HCCH de 2006 sur les titres, l'année attribuée à un instrument était la date de la première signature de la Convention. Cependant, la HCCH a modifié cette approche pour aligner la date de la Session diplomatique et celle de l'instrument qui a été adopté lors de cette Session. Ainsi, depuis la Vingtième session (2005) et l'adoption de la Convention HCCH de 2005 sur l'élection de for, l'année de l'instrument est la date de son adoption par la Session diplomatique.

Néanmoins, pour son premier instrument non contraignant, la HCCH a adopté une approche différente. Puisque les *Principes de 2015 sur le choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux* n'ont pas été adoptés par une Session diplomatique mais plutôt approuvés par les Membres de la HCCH dans le cadre d'une procédure écrite, la date attribuée à l'instrument est celle de la clôture de la procédure écrite.

### *Lisibilité du texte*

Des modifications ont été apportées à la présentation des textes des instruments afin d'en améliorer la lisibilité tout en assurant la meilleure cohérence possible entre les versions anglaise et française de ces instruments. Les changements permettent également d'harmoniser la présentation de l'ensemble des instruments. Aucun de ces changements ne modifie le contenu des instruments.

### *Langues officielles de la HCCH*

La HCCH est une organisation bilingue dont les langues officielles sont l'anglais et le français. Ainsi, le Recueil reproduit les textes de la plupart des instruments dans les deux langues. Depuis 1965, les textes français et anglais des instruments de la HCCH sont tous deux authentiques et font également foi. Les versions française et anglaise de la Convention HCCH de 1961 sur la forme des testaments et de la Convention HCCH de 1961 sur l'Apostille sont toutes deux authentiques, la version française faisant cependant foi en cas de divergence. Les instruments antérieurs de la HCCH ont uniquement été adoptés en français et des traductions non officielles sont disponibles sur le site web de la HCCH.

Le Statut de l'Organisation a été initialement rédigé en français uniquement. Toutefois, à la suite des amendements apportés en 2005, les Membres de la HCCH ont adopté le présent Statut en anglais et en français, les deux versions sont authentiques et font également foi.

### *Autres langues*

Dans sa quête d'universalité et d'intégration (Orientation stratégique 3 du Plan stratégique de la HCCH pour 2019 - 2020), de nombreux instruments de la HCCH, y compris ceux reproduits pour la première fois dans cette édition, ont été traduits dans plusieurs autres langues. Ces traductions sont disponibles soit sur le site web de la HCCH, soit dans des ouvrages dont les références peuvent être consultées sur ce même site.

### *Site web et Actes et documents*

Le site web de la HCCH contient d'autres informations importantes non reproduites dans ce Recueil, par exemple, l'état des signatures et des ratifications des différents instruments de la HCCH ainsi que des adhésions, des informations pratiques relatives aux instruments et à leurs effets juridiques, ainsi que concernant les Sessions diplomatiques et réunions des Commissions spéciales qui ont adopté ces instruments. Les travaux préparatoires ayant conduit à l'adoption des instruments de la HCCH sont inclus dans les *Actes et documents* de la HCCH. De plus amples informations concernant les *Actes et documents* sont disponibles sur le site web de la HCCH sous la rubrique « Publications ».